



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 17 mars 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etai^ent présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etai^ent représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

7 - CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE CONSULTATIVE CHARGÉE DE L'ÉTUDE DES OFFRES D'ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX

Vu l'article L. 2143-2 du CGCT,

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil municipal,

Il est proposé à votre assemblée de créer une commission permanente consultative chargée d'étudier les offres d'achat de biens immobiliers reçues dans le cadre d'appels à candidatures lancés par la Commune.

Cette commission pourrait être composée de :

5 élus titulaires :

- Bernard UTHURRY
- Brigitte ROSSI
- Anne SAOUTER
- André LABARTHE
- Daniel LACRAMPE

5 élus suppléants :

- Marie SAYERSE
- Anne BARBET
- Sabine SALLE
- Jean-Paul PORTESENY
- Clément SERVAT

Un président sera désigné parmi les membres de la commission.

Monsieur Laurent Paris, Directeur Général des Services et Mme Cathy Garcès, responsable du service juridique et financier, accompagneront les travaux de la commission.

Cette commission sera appelée à se réunir autant de fois que nécessaire afin d'analyser et de comparer les offres reçues, en vue de soumettre ses propositions au Conseil municipal. Elle pourra, si ses membres le souhaitent, auditionner les candidats afin qu'ils puissent présenter leur dossier de candidature.

La commission sera créée pour la durée de l'étude, soit jusqu'au choix par votre assemblée de l'un des candidats.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **CRÉE** la commission permanente consultative chargée de l'étude des offres d'achat de biens immobiliers communaux,
- **DÉSIGNE** ses membres tels que proposés dans le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 17 mars 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 21.03.23



Le Maire,


Bernard UTHURRY

